



AU DÉPART DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

VERS LE TERRITOIRE NATIONAL (HORS NOUVELLE-CALÉDONIE),
LES ÉTATS-UNIS, LE ROYAUME-UNI OU UN PAYS DE LA ZONE VERTE

À COMPTER DU 4 OCTOBRE 2021

PERSONNE VACCINÉE

de 12 ans et plus



AVANT LE VOL



ÉTATS-UNIS

Les passagers, à partir de 2 ans, devront être munis d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) au plus tard 3 jours avant le voyage.

À L'EMBARQUEMENT

PRÉSENTER :

- justificatif du schéma vaccinal complet
- vaccin à 2 doses : 7 jours après la 2^e injection (7 jours après l'injection pour les personnes ayant eu la COVID-19)
- vaccin monodose : 28 jours après l'injection



TERRITOIRE NATIONAL

- la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme et de ne pas avoir été cas contact

RÉALISER :

- les formalités administratives du pays de destination

PERSONNE NON VACCINÉE

de 12 ans et plus



AU PLUS TARD 6 JOURS AVANT

Démarche à effectuer sur la plateforme polynésienne
démarches simplifiées

Déclaration du motif impérieux

santé

famille

professionnel

AVANT LE VOL



TERRITOIRE NATIONAL

Réalisation d'un test RT-PCR moins de 72H ou d'un test antigénique moins de 48H avant le déplacement



ÉTATS-UNIS

Les passagers, à partir de 2 ans, devront être munis d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) au plus tard 3 jours avant le voyage.

À L'EMBARQUEMENT

PRÉSENTER :

- le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux ;
- le résultat négatif du test ;
- la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme de ne pas avoir été cas contact, d'être d'accord pour qu'un test puisse être réalisé à l'arrivée ainsi qu'un engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours et un test à J+7.

RÉALISER :

- les formalités administratives du pays de destination

PRÉSENTER :

- le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux ;
- le résultat négatif du test.

À L'ARRIVÉE

☑ J-0 : Test

☑ Isolement prophylactique de 7 jours

☑ J+7 : Test

- Les mineurs de 12 ans et plus non vaccinés doivent présenter à l'embarquement un résultat d'examen de dépistage PCR réalisé moins de 72 heures avant le déplacement ou d'un test antigénique de moins de 48 heures avant le déplacement. S'ils accompagnent un majeur vacciné, ils sont cependant dispensés de déclarer un motif impérieux.
- Les mineurs de moins de 12 ans sont dispensés de déclarer un motif impérieux et de présenter un résultat de test négatif à l'embarquement.
- Les mineurs accompagnant un majeur vacciné sont dispensés de test à l'arrivée et d'isolement prophylactique.

